



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving  
- PWGSC  
1550 Avenue d'Estimauville  
1550 D'Estimauville Avenue  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Produits Entretien Véhicules	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0106-16R178/A	<b>Date</b> 2017-09-12
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0106-16R178	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$QCW-030-17206
<b>File No. - N° de dossier</b> QCW-6-39374 (030)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-10-24</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> Voir doc	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Roy, Alain	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcw027
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418)649-2845 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418)648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE PHL, ÉDIFICE 260 BASE DE SOUTIEN VALCARTIER COURCELETTE, QC G0A 4Z0 Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)  
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
TPSGC - PWGSC  
601 - 1550 Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM		Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
						Destination	Plant/Usine		
1	Produits Entretien Véhicules	W0106	W0106	1	lot	\$	\$	Voir doc	

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>4</b>
1.1 INTRODUCTION.....	4
1.2 SOMMAIRE .....	4
1.3 COMPTE RENDU.....	5
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>6</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	6
2.2 PRODUITS ÉQUIVALENTS .....	6
2.3 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	6
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	7
2.5 LOIS APPLICABLES .....	7
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....</b>	<b>8</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	8
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>	<b>10</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	10
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	12
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>13</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	13
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	13
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>15</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES .....</b>	<b>15</b>
6.1 OFFRE.....	15
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	15
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	15
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	16
6.5 RESPONSABLES.....	16
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	17
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	17
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	18
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	18
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	18
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	19
6.12 LOIS APPLICABLES .....	19
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>20</b>
6.1 BESOIN.....	20
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	20
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	20
6.4 PAIEMENT .....	20
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	21
6.6 ASSURANCES.....	21
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	21
6.8 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION – LIVRAISON À DESTINATION.....	21

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0106-16R178/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0106-16R178

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCW-6-39374

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCW030  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

<b>ANNEXE « A »</b> .....	<b>22</b>
BESOIN .....	22
<b>ANNEXE « B »</b> .....	<b>24</b>
BASE DE PAIEMENT ET LISTE DES PRODUITS.....	24
<b>ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES</b> .....	<b>25</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	25

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et la Liste des produits, les instruments de paiement électronique.

### **1.2 Sommaire**

- 1.2.1** Fournir, au fur et à mesure des besoins, divers types de produits d'entretien pour véhicules, tel que : lubrifiant, antigel, fluide de freins, silicone, graisse, dissolvant, scellant, nettoyeur, adhésif, etc., pour la section des pétroles (PHL), édifice 260 du 5<sup>e</sup> Bataillon des Services du Canada (5BNS), du Ministère de la Défense nationale (MDN), Garnison Valcartier. La liste complète des produits se retrouve à l'annexe B.

Une seule offre à commandes sera émise pour un montant estimatif de 160,000.00\$ taxes en sus, pour la période initiale de deux (2) ans.

Période de l'offre à commande : du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 novembre 2019, avec possibilité d'option d'une (1) année additionnelle.

#### **1.2.2 Critères techniques obligatoires**

Les offres seront évaluées sur les critères techniques obligatoires décrits ci-dessous. Les offres ne respectant pas ces exigences seront jugées non recevables.

- a) L'offrant doit être en mesure de fournir, et doit soumissionner un prix, pour au minimum 90% des articles de l'annexe B – Base de paiement (72 sur 78 articles);
- b) L'offrant doit être en mesure de fournir les marques et formats des produits demandés ou des produits substitués. Pour tout produit substitut proposé, l'offrant doit compléter les informations demandées concernant «marque offerte», «numéro de produit» et «format» à l'annexe B – Base de paiement;
- c) Les formats des produits substitués doivent respectés le plus possible les formats demandés. Pour les formats autres que ceux demandés, un écart de volume maximum de 25% à la hausse ou à la baisse sera accepté. Lorsque le format est différent de celui demandé, le prix offert doit demeurer dans la même unité de mesure, exemple : article 1, format demandé 20 litres, format proposé 22 litres (accepté) et non 5.8 gallons;

**1.2.3** Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

### **1.3 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 90 jours

### **2.2 Produits équivalents**

[B3000T](#) (2006-06-16), Produits équivalents

#### **2.2.1 Produits de remplacement - échantillons (Ministère de la Défense nationale)**

Si le soumissionnaire offre un produit substitut, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payé d'avance et sans frais pour le Canada, dans les quatre (4) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

### **2.3 Présentation des offres**

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

Vous pouvez transmettre votre offre par télécopieur au no. 418-648-2209 ou par la poste à l'adresse suivante :

Module de réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)  
1550, Avenue d'Estimauville  
Québec (Québec) G1J 0C7

## **2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## **2.5 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **3.1 Instructions pour la préparation des offres**

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique une (1) copie papier

Section II : offre financière une (1) copie papier et une (1) copie électronique de l'Annexe B- Base de paiement en format Excel soumise à l'adresse courriel suivante :

**[TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)**

Section III: attestations une (1) copie papier.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences des critères d'évaluation et de la méthode de sélection détaillées à la partie 4, article 4.1, Procédures d'évaluation.

#### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0106-16R178/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0106-16R178

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCW-6-39374

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCW030  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

## **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Les offres seront évaluées sur les critères techniques obligatoires décrits ci-dessous. Les offres ne respectant pas ces exigences seront jugées non recevables.

- d) L'offrant doit être en mesure de fournir, et doit soumissionner un prix, pour au minimum 90% des articles de l'annexe B – Base de paiement (72 sur 78 articles);
- e) L'offrant doit être en mesure de fournir les marques et formats des produits demandés ou des produits substitués. Pour tout produit substitut proposé, l'offrant doit compléter les informations demandées concernant «marque offerte», «numéro de produit» et «format» à l'annexe B – Base de paiement;
- f) Les formats des produits substitués doivent respectés le plus possible les formats demandés. Pour les formats autres que ceux demandés, un écart de volume maximum de 25% à la hausse ou à la baisse sera accepté. Lorsque le format est différent de celui demandé, le prix offert doit demeurer dans la même unité de mesure, exemple : article 1, format demandé 20 litres, format proposé 22 litres (accepté) et non 5.8 gallons.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

##### **4.1.2.1 Évaluation du prix**

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

##### **4.1.2.2 Pour fins d'évaluation seulement, le prix de l'offre sera établi comme suit :**

Prix évalué pour la période initiale de l'offre à commandes de deux (2) ans et pour la période optionnelle d'une (1) année additionnelle, avec des prix soumissionnés pour chacune des trois (3) années :

Prix unitaires fermes mentionnés à l'annexe B- Base de paiement, selon les mêmes articles soumissionnés (même base d'évaluation en considérant que les offrants peuvent fournir des prix sur au moins 90% du nombre total des articles, soit 70 sur 78 articles, voir exemple ci-dessous). Pour chacun des articles, les quantités approximatives seront multipliées par les prix unitaires fermes associés, pour les trois (3) ans. Les totaux obtenus, selon une même base d'évaluation, seront additionnés, pour les trois (3) ans.

**Exemple du calcul :**

Prix évalué pour trois périodes d'un (1) an de l'offre selon les mêmes articles (même base d'évaluation) :

**ANNÉE 1 :**

	<b>Compagnie A</b>	<b>Compagnie B</b>	<b>Compagnie C</b>
Article 1 :	15\$	10\$	10\$
Article 2 :	20\$	15\$	20\$
Article 3 :	15\$		20\$
Article 4 :		15\$	15\$
Article 5 :	20\$	20\$	20\$
<b>Total année 1:</b>	<b>55\$</b>	<b>45\$</b>	<b>50\$</b>

**ANNÉE 2 :**

	<b>Compagnie A</b>	<b>Compagnie B</b>	<b>Compagnie C</b>
Article 1 :	15\$	10\$	10\$
Article 2 :	20\$	15\$	20\$
Article 3 :	15\$		20\$
Article 4 :		15\$	15\$
Article 5 :	20\$	20\$	20\$
<b>Total année 2:</b>	<b>55\$</b>	<b>45\$</b>	<b>50\$</b>

**ANNÉE 3 :**

	<b>Compagnie A</b>	<b>Compagnie B</b>	<b>Compagnie C</b>
Article 1 :	15\$	10\$	10\$
Article 2 :	20\$	15\$	20\$
Article 3 :	15\$		20\$
Article 4 :		15\$	15\$
Article 5 :	20\$	20\$	20\$
<b>Total année 3 :</b>	<b>55\$</b>	<b>45\$</b>	<b>50\$</b>

Le montant total de l'évaluation de l'offre à commandes pour les trois (3) est :

	<b>Compagnie A</b>	<b>Compagnie B</b>	<b>Compagnie C</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>165\$</b>	<b>135\$</b>	<b>150\$</b>

L'offre à commandes sera émise à la compagnie B.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0106-16R178/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0106-16R178

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCW-6-39374

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCW030  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

#### **4.1.3 Prix et (ou) taux fermes**

Clause du *Guide des CUA* M0019T (2007-05-25), Prix et (ou) taux fermes.

#### **4.2 Méthode de sélection**

##### **4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques et financiers obligatoires**

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques et financiers obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une seule offre à commandes.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W0106-16R178/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0106-16R178

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCW-6-39374

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCW030  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

### **5.2.3 Attestation des Produits substitués – Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que les produits substitués ont la même application que les produits demandés. À la demande du responsable de l'offre à commandes, l'offrant devra démontrer et fournir dans les deux (2) jours suivant cette demande, les documents confirmant que chaque produit substitué proposé à la même application que le produit demandé (*vous référer à la clause B3000T – produits équivalents de la Demande d'offre à commandes, article 2.2.*)

## **PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **6.1 Offre**

**6.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### **6.2 Exigences relatives à la sécurité**

**6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **6.3.1 Conditions générales**

[2005 \(2017-06-21\)](#), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports, entre autre fournir la quantité pour chaque produit vendu et le total de tous les articles pour la période visée du rapport. Le document intitulé «Rapport périodique» qui reprend les données de l'Annexe « B» Base de paiement, vous sera transmis lors de l'émission de l'offre à commandes, afin de produire vos rapports. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres comme suit :

- Une (1) copie des données au responsable de l'offre à commande de TPSGC, à l'adresse électronique suivante : [TPSGC.gestiondecontrats-quecontractmanagement.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.gestiondecontrats-quecontractmanagement.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)
- Une (1) copie des données au chargé de projet de la section PHL de MDN, à l'adresse électronique suivante : [phl-pol.valcartier@forces.gc.ca](mailto:phl-pol.valcartier@forces.gc.ca)

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre ;
- Deuxième trimestre : du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier ;
- Troisième trimestre : du 1<sup>er</sup> février au 30 avril ;
- Quatrième trimestre : du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet.

Les données doivent être présentées dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### **6.4 Durée de l'offre à commandes**

##### **6.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 novembre 2019.

##### **6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes**

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire d'une (1) année, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

##### **6.4.3 Points de livraisons**

Les livraisons seront effectuées au Ministère de la Défense nationale (MDN), section PHL, Édifice 260 du 5<sup>e</sup> Bataillon des Services du Canada de la Garnison Valcartier, Courcelette, Québec G0A 4Z0

#### **6.5 Responsables**

##### **6.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Alain Roy  
Titre : Agent d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements

Adresse : 1550, avenue D'Estimauville  
Québec, QC G1J 0C7

Téléphone : 418-649-2845

Télécopieur : 418-648-2209

Courriel : Alain.Roy.Que@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 6.5.2 Chargé de projet *(à être complété par TPSGC au moment de l'émission de l'OC)*

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 6.5.3 Représentant de l'offrant

Le représentant de l'offrant est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est le Ministère de la défense nationale (MDN), section PHL édifice 260 du 5<sup>e</sup> Bataillon des Services du Canada de la Garnison Valcartier.

### 6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
  - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)

- PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
- PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

#### 6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25,000.00\$ (taxes applicables incluses).

#### 6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 160 000.00\$, (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois (3) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

#### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement et Liste des produits;
- g) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (*insérer la date de l'offre*).

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0106-16R178/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0106-16R178

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCW-6-39374

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCW030  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **6.11 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.11.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

### **6.12 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **6.2.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### **6.3 Durée du contrat**

#### **6.3.1 Date de livraison**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes et selon les délais indiqués à l'Annexe A – Besoin.

### **6.4 Paiement**

#### **6.4.1 Base de paiement – Prix unitaires fermes**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### **6.4.2 Paiements multiples**

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12), Paiements multiples

#### **6.4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

***(Les choix de paiement électronique seront validés au moment de l'émission de l'offre avec les réponses obtenues à l'Annexe «C» de la Partie 3 de la Demande d'offres à commandes)***

## 6.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Ministère de la Défense nationale  
PHL, Édifice 260  
Base de soutien Valcartier  
Courcelette, QC G0A 4Z0

## 6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

## 6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

[A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense  
[B1505C](#) (2016-01-28), Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux  
[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires  
[D0018C](#) (2007-11-30), Livraison et déchargement  
[D3015C](#) (2014-09-25), Marchandises dangereuses/produits dangereux – conformité de l'étiquetage et de l'emballage

## 6.8 Instructions d'expédition – livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) au Ministère de la Défense nationale, Valcartier Support Base, Section PHL, Édifice 260, Courcelette, Québec, G0A 4Z0, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

## **ANNEXE « A »**

### **BESOIN**

#### **PRODUITS D'ENTRETIEN DE VÉHICULES COMMERCIAUX ET MILITAIRES**

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)  
5<sup>e</sup> BATAILLON DES SERVICES (5 Bon Svc) – BASE DE SOUTIEN VALCARTIER

---

#### **Objet**

1. Le présent document vise à fournir les exigences générales et particulières relatives à la fourniture de divers types de produits d'entretien pour véhicules comme : lubrifiant, antigel, fluide de freins, silicone, graisse, dissolvant, scellant, nettoyeur, adhésif, etc., sur demande et en fonction des besoins uniquement, pour la section des produits pétroliers (PHL), édifice 260 du 5<sup>e</sup> Bataillon des Services, de la Base de soutien Valcartier. La liste complète des produits se retrouve à l'annexe « B ».

#### **Contexte**

2. La section des produits pétroliers, huiles et lubrifiants (PHL) du 5<sup>e</sup> Bataillon des Services est mandatée pour fournir aux différentes unités de la Base de soutien Valcartier, les produits requis pour entretenir la flotte de véhicules commerciaux et militaires du Ministère de la Défense nationale (MDN).

#### **Description des Besoins**

##### **Généralités**

3. Les biens seront fournis en conformité avec les exigences prescrites dans les présentes, les documents de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et les commandes subséquentes à l'offre à commandes.

##### **Responsabilités et délais de livraison**

4. Les jours ouvrables sont du lundi au vendredi, incluant les vacances de la construction, mais excluant les jours fériés.
5. Les jours fériés sont les suivants: Jour de l'An, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, Fête de la Reine, St-Jean-Baptiste, Confédération, Fête du Travail, Action de Grâce, Jour du Souvenir, Jour de Noël, Lendemain de Noël.
6. Les heures régulières sont de 7h30 à 16h00 durant les jours ouvrables.
7. L'offrant doit être en mesure de fournir et livrer le matériel commandé dans un délai de 72 heures après la réception d'une commande.
8. L'offrant doit être en mesure de fournir, à l'occasion, des commandes urgentes, le lendemain lorsque la commande est placée avant midi.
9. L'offrant doit fournir, sur demande, les fiches signalétiques et/ou techniques se rapportant à chacun des produits de l'annexe « B ».

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W0106-16R178/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0106-16R178

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCW-6-39374

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCW030  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

10. Les descriptions techniques des produits peuvent être consultées sur les sites suivants :

Kleen Flo <http://www.kleenflo.com/index.html>  
Permatex <https://www.permatex.com/tech-documents-results/>  
Loctite <http://na.henkel-adhesives.com/industrial/tech-data-sheet-search-5118.htm>  
Castrol <http://msdspds.castrol.com/msdspds/msdspds.nsf/CastrolSearch?OpenForm&sitelang=EN&output=Full>  
Prolab <https://www.prolab-technologies.com/lubrifiant-466-accueil.php>  
AC Delco <http://www.acdelcocoanada.com/parts/parts.php>  
Bernzomatic <http://www.bernzomatic.com/product/x9-14-1-oz-propane-hand-torch-cylinder/>  
Plastkote <http://www.plastikote.ca/products/Specialty/Dry-Graphite.html>  
Emzone <http://emzone.ca/products/ac-refrigerants/45929-134a-cylinder/>  
Krown <https://www.krown.com/fr/produits/produits-aerosol/t40-inhibiteur-de-rouille-lubrifiant/>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0106-16R178/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0106-16R178

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCW-6-39374

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCW030  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**ANNEXE « B »**

**BASE DE PAIEMENT ET LISTE DES PRODUITS**

➤ *[Voir l'Annexe B ci-jointe en format Excel](#)*

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0106-16R178/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0106-16R178

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCW-6-39374

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCW030  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;